



Retrait contrat à la direccte ?

Par **naninani**, le **09/06/2011** à **12:24**

Bonjour,

J'entame la procédure de changement de statut avec un CDI , et j'ai déjà signé le contrat pour octobre 2011 ;
à la préfecture on m'a demandé d'aller à la Direction départemental de travail pour retirer le contrat
, ce que je ne comprend pas car je l'ai déjà le contrat signé .
dois-je aller déposer le contrat à la DIRECCTE pour un accord ou quoi exactement ?

Merci